



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15578</b>	De <b>Mme Michèle Martinez</b> ( Rassemblement National - Pyrénées-Orientales )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire
<b>Rubrique</b> > agriculture	<b>Tête d'analyse</b> > Caves coopératives	<b>Analyse</b> > Caves coopératives.
Question publiée au JO le : <b>27/02/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Michèle Martinez alerte M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les conséquences de la crise viticole sur les caves coopératives. La France traverse en ce début d'année 2024, une crise agricole majeure, dans laquelle les caves coopératives, notamment viticoles, sont les grandes oubliées des mesures annoncées le 31 janvier 2024. Les caves coopératives des Pyrénées-Orientales sont touchées depuis plusieurs années par de multiples problèmes liés au changement climatique, comme la sécheresse qui persiste depuis 2022. Plusieurs caves coopératives du département ont écrit personnellement au Gouvernement, afin d'exprimer leurs problématiques et ont même proposé des mesures à mettre en place, afin de leur venir en aide. Les viticulteurs sont à bout de souffle et les caves coopératives ont besoin, elles aussi, de l'aide du Gouvernement. Ces caves coopératives sont essentielles à certains viticulteurs, car elles regroupent ceux qui ne peuvent pas survivre sans elles. Si les caves coopératives viticoles ferment, à qui pourront-ils vendre leurs récoltes ? Une récolte qui est destinée à la confection du vin. Les caves coopératives subissent, elles aussi, la crise agricole, ainsi elle l'interroge sur les mesures que son ministère compte mettre en place afin de venir en aide aux caves coopératives.